

Conseil Municipal

du 14 Avril 2016 à 18h.

Présents : VIDAL Thomas, BARD Magali, POUJOL Guillaume, GARMATH Michelle , MONNOT Michel, MARTIN Francis, PARSY Delphine, BOISSIERE Karine, PIALOT Pierre, MARTIN Gaël, ZANETTI Jean-Pierre, THION Jean-Claude,

Absents excusés

RECOLIN Laurent (procuration VIDAL Thomas), FERNANDEZ Michaela (procuration à THION Jean-Claude)

Absents : SIX Julie,

Secrétaire de séance : Mme Magali BARD

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Madame BARD a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée, et conformément à l'article L2121-18 du même code la séance a été publique

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le compte administratif 2015 du budget principal de la commune et des budgets annexes dressé par Monsieur Thomas VIDAL, Maire,

Les résultats sont arrêtés comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédents</i>
résultat reporté		420 173,76
opérations de l'exercice	1 825 043,82	2 172 207,74
totaux	1 825 043,82	2 592 381,50
résultat de clôture		767 337,68

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédents</i>
résultat reporté	289 912,91	
opérations de l'exercice	524 930,87	520 644,91
totaux	814 843,78	520 644,91
résultat de clôture	294 198,87	

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficits</i>	<i>recettes ou excédents</i>
résultat reporté		69 871,11
opérations de l'exercice	205 645,17	239 838,61
totaux	205 645,17	309 709,72
résultat de clôture		104 064,55

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté	111 501,11	
opérations de l'exercice	79 394,80	155 610,55
totaux	190 895,91	155 610,55
résultat de clôture	35 285,36	

BUDGET ANNEXE STATION DE SKI

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté	169241,44	
opérations de l'exercice	459 200,42	453 547,24
totaux	628 441,86	453 547,24
résultat de clôture	174 894,62	

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté		107 309,64
opérations de l'exercice	123 957,80	150 890,64
totaux	123 957,80	258 200,28
résultat de clôture		134 242,48

BUDGET ANNEXE CHALET ACCUEIL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté	22853,21	
opérations de l'exercice	149 574,29	164 942,52
totaux	172 427,50	164 942,52
résultat de clôture	7 484,98	

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté	19 084,30	
opérations de l'exercice	10 366,00	29 806,31
totaux	29 450,30	29 806,31
résultat de clôture		356,01

BUDGET ANNEXE GÎTE AIGOUAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté	9 519,34	
opérations de l'exercice	239 582,85	242 972,84
totaux	249 102,19	242 972,84
résultat de clôture	6 129,35	

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté		60 104,05
opérations de l'exercice	32 408,75	41 073,96
totaux	32 408,75	101 178,01
résultat de clôture		68 769,26

BUDGET ANNEXE STATION SERVICE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté	33 644,40	
opérations de l'exercice	302 552,16	330 314,65
totaux	336 196,56	330 314,65
résultat de clôture	5 881,91	

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté	36477,14	
opérations de l'exercice	14 264,80	15 704,04
totaux	50 741,94	15 704,04
résultat de clôture	35 037,90	

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Le Maire s'étant retiré pour ne pas prendre part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales),

le Conseil,

- Adopte , à l'unanimité, le compte administratif 2015 (budget principal et budgets annexes)
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes,
- Décide la reprise sur l'exercice 2016 de l'ensemble des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal et des budgets annexes 2015.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DRESSE PAR Mme DEBONO RECEVEUR

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulières,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Le conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports résultats antérieurs

Déficit reporté de la section d'investissement	289 912.91
Excédent reporté de la section de fonctionnement	420 173.76

Soldes d'exécution

Solde d'exécution (déficit-001) de la section d'investissement	4 285.96
Solde d'exécution (Excédent-002) de la section de fonctionnement	347 163.92

Soldes cumulés

Solde cumulé (déficit) de la section d'investissement	294 198.87
Solde cumulé (Excédent) de la section de fonctionnement	767 337.68

Restes à réaliser en section d'investissement

En dépenses	123 934.00
En recettes	44 698.00

Besoin net de la section d'investissement

Besoin net de la section d'investissement	373 434.87
--	-------------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

affectation à la section d'investissement

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	373 434.87
--	-------------------

reprise en section de fonctionnement

Excédent de fonctionnement reporté (R002)	393 902.81
--	-------------------

AFFECTATION DU RESULTAT 2015 BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Le conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports résultats antérieurs

Déficit reporte de la section d'investissement	111 501.11
Excédent reporte de la section de fonctionnement	69 871.11

Soldes d'exécution

Solde d'exécution (Excédent -001) de la section d'investissement	76 215.75
Solde d'exécution (Excédent-002) de la section de fonctionnement	34 193.44

Soldes cumulés

Solde cumulé (déficit) de la section d'investissement	35 285.36
Solde cumulé (Excédent) de la section de fonctionnement	104 064.55

Restes à réaliser en section d'investissement

En dépenses	25 000.00
En recettes	0

Besoin net de la section d'investissement

Besoin net de la section d'investissement	60 285.36
--	------------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

affectation à la section d'investissement

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	60 285.36
--	------------------

reprise en section de fonctionnement

Excédent de fonctionnement reporté (R002)	43 779.19
--	------------------

Adopté à l'unanimité

VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

Le maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 qui se présente comme suit :

taxes	bases d'imposition prévisionnelles 2015	taux de référence de 2014	produit fiscal attendu 2015
taxe habitation	1 846 000	17,95	331 357
taxe foncière (bâti)	1 172 000	36,31	425 553
taxe foncière (non bâti)	25 900	91,69	23 748
CFE	77 300	28,86	22 309
			802 967

Ce tableau fait ressortir une augmentation de produit attendu de 16177 euros supplémentaires par rapport à celui perçu en 2015.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Suite à la présentation du budget principal et des budgets annexes (Eau et assainissement, station de ski Prat-Peyrot, Chalet Accueil Prat-Peyrot, Gîte Aigoual, Station service),
Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2016 de la commune,

Le Conseil, après avoir délibéré,

Décide , à 12 voix Pour et 2 Abstentions ,d'adopter le budget primitif 2016, arrêté en dépenses et en recettes selon les tableaux ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté		393 903,00
opérations de l'exercice	2 510 670,00	2 116 767,00
Totaux	2 510 670,00	2 510 670,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédents</i>
résultat reporté	294 199,00	
opérations de l'exercice	671 740,00	965 939,00
totaux	965 939,00	965 939,00

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficits</i>	<i>recettes ou excédents</i>
résultat reporté		43 780,00
opérations de l'exercice	283 727,00	239 947,00
totaux	283 727,00	283 727,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté	35 286,00	
opérations de l'exercice	798 425,00	833 711,00
totaux	833 711,00	833 711,00

BUDGET ANNEXES STATION DE SKI

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté	174 895,00	
opérations de l'exercice	441 854,00	616 749,00
totaux	616 749,00	616 749,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté		134 243,00
opérations de l'exercice	282 853,00	148 610,00
totaux	282 853,00	282 853,00

BUDGET ANNEXE CHALET ACCUEIL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté	7485,00	
opérations de l'exercice	139 473,00	146 958,00
totaux	146 958,00	146 958,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté		357,00
opérations de l'exercice	23 973,00	23 616,00
totaux	23 973,00	23 973,00

BUDGET ANNEXE GÎTE AIGOUAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté	6 130,00	
opérations de l'exercice	255 336,00	261 466,00
totaux	261 466,00	261 466,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté		68 770,00
opérations de l'exercice	106 281,00	37 511
totaux	106 281,00	106 281,00

BUDGET ANNEXE STATION SERVICE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté	5 882,00	
opérations de l'exercice	350 953,00	356 835,00
Totaux	356 835,00	356 835,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté	35 038,00	
opérations de l'exercice	20 260,00	55 298,00
totaux	55 298,00	55 298,00

BUDGET EAU ASSAINISSEMENT - DETERMINATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'application de la norme comptable M49 qui concerne le service public d'eau et d'assainissement et rend obligatoire la pratique de l'amortissement des biens. Il appartient à l'assemblée de déterminer par voie de délibération, les durées d'amortissement en référence au barème indicatif de l'instruction budgétaire M49.

Depuis la mise en budget annexe du service eau et assainissement de la commune, l'amortissement des immobilisations et subventions d'équipement est pratiqué sans délibération spécifique.

A compter de ce jour, les durées d'amortissement des immobilisations pourraient être les suivantes :

Catégories de biens amortissables	durée
Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisation d'adduction d'eau	40 ans
Bâtiments durables	40 ans
Génie civil Stations d'épuration	40 ans
Ouvrages de station d'épuration tels que bassins décantation, d'oxygénation, disques biologiques, lits plantés de roseaux	20 ans
Installation de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation)	15 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques, pompes, appareils électromécaniques, mise en auto-surveillance, appareil télésurveillance, filtres, tamis, installations de ventilation	15 ans
Réseaux d'assainissement	40 ans
Matériel informatique	5 ans
Logiciels	2 ans
Engins de travaux publics, véhicules	5 ans

les immobilisations en deçà du seuil de 100 euros s'amortiront sur 1 an

Le Conseil,
après avoir entendu l'exposé du Maire,
adopte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées ;

GITE DU MOURETOU : LOCATION DU GITE F

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande de location de la part d'un administré, savoir : Monsieur RUGGERI Bertrand dont l'immeuble situé rue du Luxembourg a été partiellement détruit par un incendie le 22/02/2016, il souhaiterait pourvoir louer un gîte au hameau du Mourétou jusqu'au 31/05/2016 date à laquelle il devrait libérer le gîte afin qu'il soit disponible pour les locations estivales.

Le Conseil Municipal, considérant la demande de Mr RUGGERI, considérant le caractère urgent et exceptionnel de sa situation, considérant que Mr RUGGERI quittera le gîte pour le début de la période estivale,

Décide d'établir un contrat de bail pour une durée limitée à Mr RUGGERI pour la location du gîte F du village de gîtes, moyennant un loyer mensuel de 300€ et 20€ de charges d'électricité par semaine; le compteur d'eau sera relevé en début et fin de location et la consommation sera prises en charge par le locataire.

PLAN D'EAU DE VALLERAUGUE « LE BOURG »

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Valleraugue met habituellement en place , durant les deux mois d'été, un barrage mobile sur l'Hérault, dans la traversée du village depuis 1964, pour la création d'une réserve incendie.

Le dossier d'étude avait été établi par l'Ingénieur des Ponts et Chaussées en date du 4 avril 1963, vu par l'ingénieur en chef du Génie rural en date du 16 mai 1963, et vu et approuvé par le sous-préfet en date du 27 mai 1963.

Toutefois, les services de l'Etat ne souhaitant plus que le plan d'eau du bourg tel qu'il était mis en place durant la saison estivale jusqu'en 2012, perdue en l'état avec une hauteur de 2 mètres au niveau du seuil, il convient de leur présenter une demande d'autorisation avec une hauteur moindre.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Souhaite que ce barrage mobile soit à nouveau mis en place, comme les autres années, durant la période estivale, soit du 01 Juillet 2016 au 31 Août 2016, afin de maintenir cette réserve d'eau dans le cœur du village, même si elle est minimale.

Souhaite que pour cette année la hauteur de l'installation provisoire en palplanches soit d'une hauteur maximale de 50cm à partir du seuil existant,

Souhaite procéder à un curage des atterrissements de la rivière de l'Hérault, sur le plan d'eau du Bourg.

Charge , à l'unanimité, le maire de signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE F 956

M. le maire rappelle au conseil que la parcelle cadastrée section F n° 956 d'une superficie de 112 ca, sise au Mas Perrier, dans un espace uniquement piétonnier, et sur laquelle se trouve un ancien bâtiment en état de ruine, est devenu propriété communale et a été versé au compte de la commune en 2013 .

Mr le Maire informe le Conseil qu'il a été saisi par Mr BORDES Emmanuel, voisin immédiat de cette ruine, qui souhaite pouvoir acquérir la parcelle F n°956 afin d'effectuer les travaux nécessaires pour aplanir cette parcelle, et ainsi retirer tout danger potentiel.

Une évaluation des domaines a été faite en date du 23 décembre 2015 pour une valeur vénale de 3 000.00€HT.

Le conseil,

Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines, en date du 23 décembre 2015

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, et à l'unanimité,

Autorise M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cette parcelle F 956 de gré à gré au profit de Monsieur BORDES Emmanuel ; ce dernier prendra en charge l'intégralité des frais notariés, émis par le notaire de son choix, qui établira l'acte à intervenir,

Charge Monsieur le Maire de signer l'acte de vente ainsi que toutes pièces nécessaires à cette affaire.

INFORMATIONS :

- *Le prochain conseil municipal est fixé au 27 avril à 9h30*
- *Le 11 avril dernier Josian PERRIER a prêté serment au tribunal d'instance d'Alès, dans le cadre de sa mission d'ASVP , puis suivre la formation organisée par le CNEPT à compter de ce jour.*

La séance est levée à 20heures 30